

Appel à projet CVEC

Dossier de candidature 2026-2027

Contexte

La **Contribution de la Vie Étudiante et de Campus (CVEC)** a été instaurée par la loi ORE (Loi Orientation et Réussite Étudiante) et mise en œuvre depuis le 1^{er} juillet 2018.

Cette contribution est destinée à **améliorer les conditions de vie** des étudiants en favorisant l'accueil et l'**accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif**.

Outre les projets portés directement par les établissements et par le Crous, la CVEC vise aussi à **soutenir les initiatives locales à travers une participation financière**.

Le Crous de Lyon lance donc un appel à projet pour l'ensemble des établissements et associations acteurs de la vie étudiante sur le territoire de l'Académie de Lyon pour l'année universitaire 2026-2027.



Candidatures à adresser à :

cvec@crous-lyon.fr
copie lucie.dumaz@crous-lyon.fr

En veillant à avoir scanné et/ou complété toutes les pages du dossier de candidature.

En déposant ce dossier, **vous vous engagez à avoir lu le règlement de fonctionnement de la commission CVEC dans son intégralité :**

Nom, date et signature du représentant du projet

Nom du projet :

Dénomination de la structure porteuse du projet

Nom de l'association/structure	
Nom de l'établissement d'hébergement administratif	
Siret	
Adresse postale	
Code postal – Ville	
Nom du représentant légal (Il s'agit de la personne signataire de la convention CVEC)	
Email du représentant légal	
Numéro de téléphone du représentant légal	
Nom du référent du projet (Il s'agit de la personne qui mettra en œuvre le projet)	
Email du référent	
Numéro de téléphone du référent	

Thématique(s) du projet (promotion de la santé | accueil, accompagnement des étudiants | promotion du sport | promotion de l'art et la culture | sensibilisation à l'écologie et au développement durable | animations | autres...)

Lieu(x) de déroulement du projet

(Obligatoirement situé dans le périmètre de l'académie de Lyon : Ain, Loire ou Rhône)

Description du projet

Comment le projet participe à la vie étudiante dans l'Académie de Lyon ?

Calendrier prévisionnel du projet

(Merci de préciser les grandes étapes ainsi que les dates exactes de début et de fin du projet.)

.....

.....

.....

.....

Objectifs du projet

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Nombre et profil d'étudiants ciblés par l'action

.....

Nombre et profil étudiants pouvant participer à l'action (Jauge/volume d'inscription ...)

.....

.....

Partenaires du projet

(Les partenaires **financiers** sont **obligatoires**. Il peut s'agir de l'établissement porteur du projet ou d'autres structures. Vous pouvez également mentionner les partenaires non financeurs impliqués dans le projet.
N.B. : les prestataires ne sont pas concernés.)

.....

.....

.....

.....

Indicateurs d'évaluation (quantitatif/qualitatif) N.B. : il est impératif de prévoir une méthode d'évaluation pour identifier le nombre d'étudiants participants.

.....

.....

.....

Budget prévisionnel (le co-financement étant obligatoire, il doit apparaître dans le tableau ci-dessous même si celui-ci provient du porteur de projet).

Dépenses		Recettes	
Nature de la dépense	Montant TTC	Origine de la recette	Montant TTC
		Aide CVEC sollicitée*	
TOTAL		TOTAL	

* Sans cette information, votre dossier ne sera pas traité par la commission.

Attention, votre budget doit être équilibré : recettes = dépenses

Modalités de sélection

Si le projet a déjà obtenu un financement par la commission Culture Actions, il **ne peut pas** prétendre à un financement complémentaire par le biais de la commission CVEC.

Selon votre profil, le co-financement CVEC total du Crous de Lyon ne pourra pas excéder :

ÉTABLISSEMENT BÉNÉFICIAIRE

-  50 % du montant total du projet
-  Pas de demande Crous supérieure au montant sollicité auprès de l'établissement

ASSOCIATION OU GROUPE D'ÉTUDIANTS RATTACHÉ À UN ÉTABLISSEMENT BÉNÉFICIAIRE

-  50 % du montant total du projet
-  Pas de demande Crous supérieure au montant sollicité auprès de l'établissement

ÉTABLISSEMENT NON BÉNÉFICIAIRE

-  80 % du montant total du projet

ASSOCIATION OU GROUPE D'ÉTUDIANTS RATTACHÉ À UN ÉTABLISSEMENT NON BÉNÉFICIAIRE OU DOMICILIÉ HORS ÉTABLISSEMENT

-  80 % du montant total du projet

Les **projets dont le coût total est inférieur à 5000 € TTC** seront étudiés par une commission réduite composée de représentants Crous, qui se réunira une fois par mois afin d'assurer une réponse rapide aux dossiers. La présence des porteurs de projets n'est pas requise, car l'étude des dossiers se fait sur la base des projets écrits.

Les **projets dont le coût total est supérieur à 5000€ TTC** seront soumis à un comité de pilotage constitué de représentants du Crous de Lyon, de la ComUE (en tant que représentante des établissements bénéficiaires), du Rectorat de Lyon, de la Métropole de Lyon, de la Métropole et de la ville de St-Etienne, de la ville de Villeurbanne, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, de deux établissements non bénéficiaires et d'élus étudiants, à raison de 3 fois par an.

Les projets devront être présentés par les porteurs de projets (5 min de présentation/5 min de questions avec les membres du jury).

Les pièces suivantes sont à joindre obligatoirement à votre dossier :

- RIB
- Avis de situation SIREN ou extrait K-BIS (document à fournir en fonction du statut de votre association et/ou établissement)
- Attestation de domiciliation délivrée par un établissement d'enseignement supérieur, confirmant l'hébergement administratif de l'association.
- Devis pour les prestations qui font l'objet d'une demande de financement en commission CVEC